



Nous voulons un vrai plan de relance et des droits sociaux pour toutes et tous !

Par nos actions dans 18 villes le 6 juin, nous dénonçons l'absence de mesures concrètes pour la Culture, un mois après les annonces d'Emmanuel Macron le 6 mai. Ces jours-ci, nous avons eu quelques nouvelles, bonnes ou moins bonnes ...

▪ ASSURANCE CHÔMAGE

La prolongation des droits pour tou-te-s les artistes et technicien-ne-s intermittent-e-s du spectacle en cours d'indemnisation est acquise jusqu'au 31 août 2021 : un arrêté va être pris en ce sens avant fin juin et un décret doit préciser les modalités de calcul des droits.

Même si notre mobilisation a permis ce résultat, qui implique le maintien des droits de 90% des intermittent-e-s régulièrement indemnisé-e-s, il reste du monde sur le bord de la route :

- Le ministère du Travail refuse d'ouvrir des droits à l'assurance chômage pour les femmes revenant de congé maternité ou les personnes revenant de congé de maladie longue durée, lorsque la date anniversaire tombe pendant l'arrêt. Il refuse d'adapter la règle selon laquelle les droits sont examinés après un contrat de travail, quasi impossible à trouver dans la période. Nous exigeons une solution face à cette rupture d'égalité, qui relève de la discrimination envers les femmes ou les personnes ayant connu des maladies graves ;
- Rien n'est prévu pour les entrants, celles et ceux sur le point d'ouvrir les droits avant la période d'interdiction de travailler. Nous voulons des droits pour tout-e-s les professionnel-le-s en rupture de droits ou pour les jeunes qui allaient bénéficier de leur première indemnisation ;
- De façon incompréhensible, les heures en activité partielle, déjà faiblement valorisées à 7h par jour pour les droits à l'assurance chômage, vont revenir au mois de juin à 5h par jour, alors même qu'il est indispensable pour les professionnels du spectacle de maintenir cette mesure ;
- Le gouvernement nous oppose une fin de non-recevoir sur l'adaptation des franchises ou encore sur la règle du maintien de droits.

Nous ferons une étude plus détaillée des projets de décret et d'arrêté. Nous demandons à ce que le gouvernement respecte l'engagement public du Ministre de la Culture d'ouvrir une réelle concertation sur ce projet.

Il est vital en outre d'obtenir l'annulation de la réforme du régime général d'assurance chômage et la prolongation des droits notamment pour tou-te-s les travailleurs et travailleuses précaires, travaillant comme nous par exemple sur les festivals ou les événementiels.

▪ REPRISE ET RELANCE

Nos secteurs d'activités n'ont quasiment pas repris, même si la situation est contrastée selon les secteurs du spectacle vivant et le spectacle enregistré.

L'Élysée a publié hier une annonce comme quoi la culture bénéficie de 1,3 milliard €. Cette annonce est scandaleuse à deux titres. Elle inclut d'abord 949 millions d'euros de prolongation des droits des intermittents du spectacle. Or cela correspond aux dépenses auxquelles l'Unédic aurait dû normalement procéder en temps normal, avec une économie sur le dos des entrants. Cela ne relève en outre pas du budget de l'État jusqu'à présent. Le solde est de 400 millions d'euros, une addition de mesures d'urgence allant de la musique au cinéma, du livre à la presse, y compris des mesures qui n'ont pas de lien avec la crise Covid.

Sans un plan de relance de plusieurs milliards d'euros, ce sont des milliers de structures qui vont disparaître et des emplois être supprimés massivement. C'est toute la diversité culturelle dans le spectacle vivant, dans le cinéma ou l'audiovisuel qui est en jeu. Le paysage culturel serait fortement appauvri si seules les entreprises aux plus gros budgets survivent.

Un plan de relance à la hauteur des enjeux nécessite un budget triennal, un plan massif de soutien à l'emploi des salarié-e-s permanent-e-s et intermittent-e-s, un soutien à l'emploi des jeunes, à l'égalité entre femmes et hommes et à l'activité des autrices et des auteurs. Il peut être financé en partie par la mise à contribution des GAFA.

Il nécessite aussi une rupture nette avec les politiques d'austérité et les suppressions de postes dans le service public que le gouvernement poursuit sans relâche à travers sa réforme de transformation de l'action public CAP 2022. Plus que jamais, sous l'impulsion du ministère de la Culture, le service public des arts et de la Culture doit être pleinement mobilisé pour garantir en France l'égal accès à Culture sur les territoires, soutenir la création et la diffusion, mettre en place un politique financée d'éducation artistique et culturelle ou encore garantir la diversité culturelle au moment où ces idéaux sont menacés.

Une conférence très large pour la Culture est indispensable pour préciser les contours de ce plan.

Nous nous battons pour vivre de nos métiers : pour la Culture, pour tous les publics, pour l'emploi et pour les droits sociaux de toutes et tous !

Paris, le 11/06/2020.